

## COMMENT VOUS PROTÉGER VOUS-MÊME CONTRE LA FRAUDE

### **Qui peut vous aider avec votre cas d'immigration/ demande d'asile?**

Seuls deux groupes de personnes peuvent ils fournir des conseils légale et services juridiques dans votre cas d'immigration: 1) Avocats, et 2) Représentants accrédités d'organisations religieuses, de charités, de services sociaux ou les organismes à but non lucratif reconnus par l'Appels de l'Office d'Immigration [Board of Immigration Appeals (BIA)].

### **Avocats**

Même si vous avez le droit d'être représenté par un avocat, la cour ne vous donnera pas un avocat gratuitement. Il est très important de trouver un avocat autorisé et qualifié en droit d'immigration qui peut vous aider à comprendre vos options légales. Rappelez-vous que bien qu'il soit très utile d'avoir un avocat, vous n'êtes pas obligé d'avoir un; et même si vous n'avez pas engagé un avocat pour lui vous représente, vous devriez toujours aller à vos audiences avec la cour d'immigration.



Si vous n'avez pas d'avocat, prenez contact avec La Ligne d'Aide Nationale d'Asile [Asylum National Help Line] à 612-746-4674 ou faites référence à la liste des fournisseurs de services juridiques gratuite de la Cour d'Immigration [Immigration Court's List of Pro Bono Legal Service Providers].

### **No aux notaires!**

Vous devriez savoir que aux Etats-Unis les notaires public et les consultants d'immigration, ils ne sont ni autorisés, ni licenciés ou qualifiés pour vous aider en matières d'immigration. Les notaires et les consultants en immigrations ne sont pas des avocats. À cause de leur faible expérience et une insuffisance de formation juridique, ils peuvent contribuer des graves problèmes dans vos cas d'immigration. Ils vous feront payer l'argent mais ils ne sont pas autorisés, en vertu de la loi, de représenter les cas d'immigration, donc, ils ne viendront pas devant la cour d'immigration avec vous. Aux Etats-Unis, un notaire public est un fonctionnaire autorisé par la loi à certifier des documents officiels, à déposer et à faire prêter serments.



### **Avant de payer de l'argent, éduquez-vous sur qui peut vous aider votre cas d'immigration.**

- Ne faites pas confiance aux personnes qui prétendent d'avoir une spéciale avec le département des Services des Citoyens et d'Immigration des États-Unis [United States Citizenship and Immigration Services (USCIS)] ou qui vous garantissent des résultats.
- Soyez prudent avec toutes personnes qui prétendent être avocates à l'étranger, mais qui n'est pas autorisés à travailler comme avocates aux États-Unis.
- Demandez à voir leur licence/barre d'avocat certifié par l'État (avocat) ou leur lettre d'accréditations de la BIA (représentants accrédités) avant d'accepter leur conseils ou leur services juridiques.



dans

relation

## Suivre quelques précautions

- Demandez et conservez un contrat écrit qui explique les services juridiques que vous
- Ne faites pas de paiements en espèces pour les services professionnels d'immigration. Si c'est possible, utilisez un chèque ou une carte de crédit à la place, et demandez et sauvegardez un reçu pour vos dossiers.
- Ne cédez jamais vos documents originaux (actes de naissances, passeports, ou des autres) à n'importe qui que vous aidez dans votre cas d'immigration. Faites-leur une photocopie.
- Ne signez pas aucun formulaire vierge, une demande ou une pétition, ou un document que vous ne comprenez pas dans sa totalité.
- Ne signez pas aucun formulaire, application, ou document qui contenant des informations fausses ou incorrectes.



### **Que faire si vous avez été victime de fraude?**

Contactez un bureau d'avocats à but non lucratif, un groupe des droites des immigrants, ou une autre organisation communautaire qui est digne de confiance pour leur conseil sur le dépôt d'une barre d'état ou une plainte EOIR.